

Observation n°71

De : Christelle Le Fellic
Envoyé : mercredi 19 février 2020 23:37
À : mairie.moreac@wanadoo.fr
Objet : Observations EP de Kervellin

A l'attention de Monsieur Berjot, commissaire enquêteur EP de Kervellin

Bonjour Monsieur,

Je vous demande d'annexer mon courrier d'observations dans le registre de l'Enquête Publique de la SEPE de KERVELLIN.
Vous remerciant par avance.

Cordialement,

Christelle LE FELLIC

PJ : 1

Christelle LE FELLIC
2 Rue de galerne
35650 LE RHEU

A Monsieur le Commissaire-Enquêteur,
Mr Berjot
EP de Kervellin
Mairie de MOREAC
Rue de la Fontaine
56500 MOREAC

Le 19/02/2020

Objet : Enquête public Moréac SEPE de Kervelin

Bonjour Monsieur,

Je vous demande d'annexer mon courrier d'observations dans le registre de l'Enquête Publique de la SEPE de KERVELLIN.

Vous remerciant par avance
Christelle LE FELLIC

Je suis co-proprétaire de l'exploitation agricole et de la maison d'habitation de ma mère Anne LE FELLIC, située à Kergat en Moréac.

MOREAC connaît déjà les nuisances à la lande BERGERO avec 8 éoliennes. Cela doit être pris en compte. Le projet de SEPE de KERVELLIN est un projet de trop à MOREAC ! Pourquoi ?

L'absence de concertation sur le projet est le signe d'un désintérêt et de négligence de la société Enercon vis-à-vis des habitants de la zone, tenus à l'écart de toute information

ENERCON n'est jamais venu voir ma mère pour lui présenter les nuisances de ces éoliennes de 180 m de hauteur. Il n'y a jamais eu de concertation contrairement aux dires d'ENERCON.

Les nuisances sonores et les impacts néfastes sur la santé ne sont pas suffisamment évalués dans le projet. Ils auraient dû l'être d'autant plus que nous avons affaire à un type de machines très hautes sur lesquelles nous n'avons pas suffisamment de recul.

Ce projet se situe trop près des habitations, dont la nôtre. Les 2 Eoliennes de 180 m de hauteur sont à environ 800 mètres de l'habitation de ma mère. **Nous redoutons une sensation d'encerclement et d'étouffement de ces immenses machines.** L'académie de médecine réclame une distance minimale de 1500 mètres des habitations.

(2.1.3 Impact acoustique Etude Impact completee. Page 21/54).

Les nuisances sonores seront inévitables d'autant que plus les éoliennes sont grandes, plus elles feront du bruit. Plus la taille du rotor augmente et plus les émissions sonores sont importantes. La machine E138 (106 dB) apporte de base une contribution sonore plus importante que l'E82 (102 dB). Plus le vent est fort en un point donné, plus le bruit résiduel existant au sol, aura tendance à s'élever. (Page 36/66 de l'étude sonore). **Nous redoutons les bruits infernaux et permanents.**

Nuisances lumineuses la nuit : imposer aux riverains de dormir les volets et fenêtres fermées est inacceptable !

Une ligne de 20 000 volts enterrée créera un **champ électromagnétique** qui aura un impact direct sur les animaux et les humains. Nous redoutons fortement cet impact.

D'ailleurs dans le dossier, aucun calcul du nombre d'habitants et d'animaux n'est fait. Difficile dans ces conditions de calculer les différents impacts, sans contrôles d'une entreprise tiers.

Les risques pour la santé sont sous-évalués, notamment le syndrome éolien (infrasons, insomnies, maux de tête, vertiges, acouphènes) alors même que des problèmes commencent être dénoncés dans l'espace public (dossier de Nozay notamment) et quand dans le même temps, beaucoup de personnes riveraines des éoliennes souffrent en silence ou ne sont pas écoutées.

Vous remarquerez l'avis défavorable de l'ARS dans le dossier de l'EP (2019-09-20 Avis Ars 2). Rien d'étonnant au vu du dossier !

Une dévaluation des biens immobiliers certaine.

Au vu des atteintes à la tranquillité des riverains et des impacts néfastes pour la santé, notre bien sera nécessairement dévalorisé par ces éoliennes, cela est confirmé par des études menées par des notaires. 75 % des acquéreurs se désistent à l'annonce d'un projet d'éolienne dans l'environnement du bien visé !

Une atteinte définitive au paysage champêtre.

Le visuel de ces mastodontes de 180 m sera impactant sur notre quotidien, une atteinte définitive au paysage.

Une sous-estimation des dangers routiers à proximité des éoliennes.

Les accidents sont sous-estimés en particulier près de la RD 17 avec 2 250 passages jour soit près de 5 000 personnes par jour. L'éolienne N°2 se trouvant à moins de 200 m du bord de la route, les risques de projection d'un bout de pale, de glace, etc...sont réels. Ils ont déjà été constatés sur l'autre parc éolien de MOREAC (voir OF du 27/01/2017).

Les risques de dangers n'étant pas nuls. Il est nécessaire d'appliquer un principe de précaution.

Il n'y a pas d'acceptabilité sociale du projet.

Les Conseils Municipaux de MOREAC et les communes d'EVELLYS, CREDIN et PLUMELIN ont refusé ce projet massivement.

Accepter ce dossier serait désavouer nos ELUS et les citoyens que nous sommes ne le comprendraient pas.

Pour toutes ces raisons, Mr le Commissaire Enquêteur, je vous demande d'émettre un avis DEFAVORABLE à ce dossier d'EP.

Salutations distinguées

Christelle LE FELLIC